



MAIRIE DE SALLES D'ANGLES  
16130

2024-151

République Française  
Département de la Charente  
Arrondissement de Cognac  
Commune de Salles d'Angles  
Circulation alternée  
CV n°205  
Rue des Templiers

#### A R R Ê T É

**Le Maire de la commune de Salles d'Angles,**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le code de la Route et notamment les articles R110, R411, R412-49, R414, R431 ;

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié le 31 juillet 2002 ;

Vu l'état des lieux ;

Vu la demande de BOUYGUES E&S-PONS – CERISIER Priska - TSA 70011 Chez Sogelink - 69134 DARDILLY CEDEX, en date du 4 juillet 2024 ;

Considérant que pour l'exécution des travaux d'EDF Réseau aérien ou souterrains ou branchement, rue des Templiers et pour assurer la sécurité des usagers et des agents affectés au chantier, il y a lieu de restreindre la circulation à une voie régulée par alternat par panneaux manuels.

#### A R R Ê T E

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - À compter du lundi 29 juillet 2024 et jusqu'au 7 août 2024, date de fin de travaux, d'EDF réseau aérien ou souterrains ou branchement, rue des Templiers, la circulation sera régulée par alternat par panneaux manuels.

**ARTICLE 2** - La signalisation du chantier sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié le 31 juillet 2002 et à la charge de BOUYGUES E&S - Pons.

**ARTICLE 4** - La **chaussée sera remise à l'état initial.**

**ARTICLE 5** - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune ainsi qu'à chaque extrémité du chantier.

**ARTICLE 6** - MM. le Maire de la Commune,  
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

À Salles d'Angles, le 9 juillet 2024.

Le Maire, Marcel GERON.



